

## ADAPTATION DES INDICATIONS DE PUISSANCE POUR LES MOTEURS A C.C.

Veillez noter que pour adapter les indications de puissance des moteurs électriques à courant continu aux normes utilisées par le marché et déjà adoptées par l'OMFB pour d'autres familles de moteurs, les identifications de **puissance nominale** des mini-centrales seront indiquées en tenant compte des facteurs de service.

12V : S2 = 2min S3 = 5%

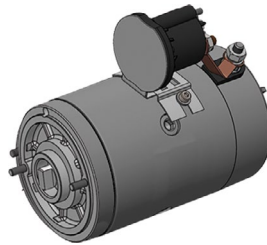
24V : S2 = 2min S3 = 8%

Au lieu de la **puissance maximale** livrable indiquée jusqu'à présent.

Ce changement implique que les puissances nominales des mini-centrales seront les suivantes:

1600W pour les centrales avec moteurs 12V

2200W pour les centrales avec des moteurs de 24V.



Après cette adaptation, les descriptions figurant sur les étiquettes des produits et les documents de vente

**EST**



**DEVIENT**



ainsi que les puissances indiquées sur les fiches techniques, seront modifiées.



Veillez noter que les performances des mini-centrales ne changeront pas puisque les moteurs ne seront pas modifiés. La modification des puissances indiquées sur les plaques de produits sera introduite progressivement à partir des prochaines productions.

Notre service technique commercial est à votre disposition pour toute information complémentaire.